

**Zeitschrift:** Anzeiger für schweizerische Altertumskunde : Neue Folge = Indicateur d'antiquités suisses : Nouvelle série  
**Band:** 10 (1908)  
**Heft:** 4

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# ANZEIGER FÜR SCHWEIZERISCHE ALTERTUMSKUNDE INDICATEUR D'ANTIQUITÉS SUISSES

HERAUSGEGEBEN VON DER DIREKTION DES  
SCHWEIZERISCHEN LANDESMUSEUMS IN ZÜRICH

NEUE FOLGE

X. BAND

1908, 4. HEFT

---

Fouilles exécutées par les soins du Musée National.

*Par David Viollier.*

### III. Fouilles sur le territoire de Conthey (Valais).

La commune de Conthey est sans doute, au point de vue archéologique, l'une des plus riches de la Suisse. Elle fut habitée dès le début de l'époque du bronze et pendant toute la durée des temps préhistoriques, durant l'époque romaine aussi bien que pendant le premier moyen-âge (époque des invasions). Une enquête sommaire que nous avons conduite pendant notre séjour dans cette contrée, nous a révélé plus de vingt points sur lesquels des antiquités ont été découvertes: ici un tombeau, un objet isolé, là tout un cimetière; et nous tenons d'un témoin oculaire que c'est par pleins paniers que les objets ont été vendus par les cultivateurs, soit à Vétroz, soit à Sion, à des intermédiaires qui drainaient le pays pour le compte de marchands d'antiquités. Que sont devenu ces centaines, ces milliers d'objets? Nul ne saurait le dire, mais ce qui est facile à constater, c'est qu'il en est resté bien peu dans le pays: quelques-uns au Musée cantonal de Valère, à Sion, quelques autres à Berne et à Bâle, une petite collection au Musée de Genève et un lot assez important au Musée National.

Il faut encore remarquer que les objets vendus ne représentent certainement pas la moitié de ce qui a été détruit. Ce n'est en effet que depuis peu d'années que l'attention des cultivateurs a été éveillée par le profit qu'ils pouvaient tirer de la vente de leurs trouvailles; auparavant tout était perdu ou brisé. De pareils faits sont à nos yeux le plaidoyer le plus éloquent en faveur de la nécessité, non-seulement d'édicter des lois pour la protection des antiquités, mais surtout en faveur de leur stricte application et d'une non moins stricte surveillance de tous les travaux de terrassement qui s'exécutent sur notre sol.